



**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Ministère d'Etat**

**Bulletin**  
**de**  
**documentation**

**6/1978**

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

# Discours budgétaire de M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, fait à la Chambre des Députés, le 31 octobre 1978

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Au risque d'en étonner certains, je vous avouerai que ce n'est pas sans une certaine émotion que j'affronte chaque année ce débat traditionnel que Votre Haute Assemblée consacre à la politique étrangère du Gouvernement. C'est peut-être dû en partie au fait que, de tous les Ministères dont les circonstances m'ont amené à m'occuper, celui-ci était le premier. C'est aussi, et surtout parce que je me suis de plus en plus rendu compte au fil des presque dix années que j'en assume maintenant la responsabilité à quel point ce Département est vital pour le Luxembourg, à quel point les questions de notre politique nationale, qu'il s'agisse de l'industrie, du commerce, de la monnaie, du travail, de la démographie, des transports, de l'énergie, de l'environnement aboutissent tôt ou tard — et plus souvent tôt que tard — à la politique étrangère et au commerce extérieur.

Et comment pourrait-il en être autrement, à la fois en raison de nos propres structures, économiques ou sociologiques et de celles du monde dont nous faisons partie.

Structures nationales : le commerce extérieur représente à peu près 80% de notre produit national brut.  $\frac{85}{100}$  de nos travailleurs industriels travaillent à l'exportation.  $\frac{35}{100}$  en moyenne sont étrangers; c'est grâce à eux que jusqu'à tout récemment notre population — et quand je dis notre, je veux en fait dire la population habitant le territoire national — augmentait légèrement. Et si malgré tout nous survivons bien mieux même que la plupart de nos voisins et partenaires, ce n'est pas que nous ayons des richesses particulières dans notre sous-sol — nous n'en avons aucune, ni matières premières ni énergie — mais c'est un peu parce que nous pouvons faire valoir une belle tradition de sérieux et d'ardeur au travail, d'imagination et d'esprit d'initiative aussi pour transformer chez nous les matières importées d'ailleurs en productions qu'à nouveau l'étranger nous achète.

Et voilà tout le mystère, toute la nécessité aussi de notre productivité et de notre compétitivité. Encore n'y avons nous réussi parce que dès le début de notre industrialisation nous nous sommes insérés dans

des ensembles plus vastes, Zollverein d'abord, Union Economique avec la Belgique, Benelux, Communautés Européennes ensuite.

Il est vrai, il est indéniable, que les décisions affectant notre avenir sont très largement prises à l'étranger, dans les Communautés bien sûr, mais également au-delà, à Washington et à Moscou en ce qui concerne notre sécurité, aux sièges des grandes sociétés multinationales en ce qui concerne notre prospérité, dans les pays du Tiers Monde en ce qui concerne notre approvisionnement en matières premières, en pétrole. Il est vrai encore que nous n'avons pas beaucoup de moyens de les influencer. Faut-il pour autant renoncer à développer ceux que nous avons et qui se résument essentiellement, et plus encore pour nous que pour des pays plus grands et donc mieux connus, à avoir une politique de présence active, à constamment nous rappeler à ceux qui auraient trop facilement tendance à nous oublier, à entretenir des relations suivies et aussi intenses que possible avec ceux qui sont susceptibles de prendre ces décisions qui nous affecteront demain. Et comment cela saurait-il se faire sans accueillir ici avec toute la courtoisie voulue ces visiteurs qui cherchent notre coopération et notre amitié et sans rechercher et cultiver à l'étranger, fût-il lointain, les concours, et la coopération dont a besoin notre pays et son économie.

Structure du monde aussi qui est telle que tous les événements importants, où qu'ils se passent, sont susceptibles d'avoir une influence directe ou indirecte sur nous. Structure qui nous favorise ainsi puisque l'histoire, en nous plaçant entre la France, l'Allemagne et l'ancienne généralité des Pays-Bas, nous a donné avec notre dimension réduite, et un peu malgré elle, un rôle, nous a dicté une politique qui se fait un peu entre nous, mais pour l'essentiel avec l'étranger.

Notre appartenance à de plus grands ensembles, tels la Communauté Européenne et l'Otan, est ainsi pour nous à la fois une protection, mais nous confère en même temps une obligation. Elle est une protection en ce que les grands chocs qui créent les événements mondiaux sont amortis, parce qu'ils frappent, non pas un petit pays isolé, mais une vaste communauté, au sein de laquelle existe une réelle solidarité.

Elle confère des obligations parce que la Communauté Européenne ou l'Otan ont leur rôle à jouer sur la scène mondiale et que chacun des membres doit en assumer sa part.

C'est par ce biais que nous avons, heureusement, la possibilité à condition de la saisir, de découpler nos moyens limités, de contribuer à façonner ce monde dans lequel nous vivons. Emile Mayrisch comme Joseph Bech l'avaient bien compris et ils ont agi en conséquence à leur manière. Or l'interdépendance du monde ne fait que croître alors que les acteurs d'une trentaine sont devenus plus de 150.

Votre Haute Assemblée, dont les membres poursuivent eux-mêmes de nombreux, fructueux et nécessaires contacts avec l'étranger, bien plus intensément que dans le passé, est certainement la dernière à vouloir le disputer. Quel serait d'ailleurs autrement le sens des débats que nous avons régulièrement sur la politique étrangère, des motions que cette Chambre vote sur le sionisme, sur le désarmement ? Quel serait le sens des appels lancés au Gouvernement pour qu'il se préoccupe du sort des chrétiens du Liban ou des tribus affamées du Sahel ? Y répondre autrement que par des vains mots, c'est forcément s'engager, donc agir ici à Luxembourg bien sûr, mais surtout à l'étranger et avec l'étranger. En fait, si après 10 ans d'expérience de Ministre des Affaires Etrangères j'avais un conseil à donner ce serait d'intensifier encore nos contacts et nos relations ce qui veut dire forcément se déplacer plus encore car il est illusoire de penser que tout le monde se donnera rendez-vous à Luxembourg.

Je suis d'ailleurs convaincu qu'il existe sur ces données de base un très large consensus au sein de cette Assemblée comme dans notre opinion publique. Il n'en est que plus regrettable que pour je ne sais quelles raisons d'opportunisme politique, on s'en prenne avec tant d'acharnement et même tant de mauvaise foi aux moyens limités — et c'est vraiment l'occasion d'employer le mot — mis en œuvre pour mener à bien notre politique étrangère.

Vu les bas motifs et la mesquinerie de ceux qui les nourrissent, vu surtout les menaces que cette campagne fait courir à nos intérêts à l'intérieur et à l'extérieur du pays, je me dois d'intervenir dans cette discussion. Les débats que cette Chambre a consacrés aux votes des comptes de l'Etat pour 1974-75 en ont déjà donné un avant-goût. Je parle bien sûr des frais occasionnés par notre politique étrangère et plus particulièrement des frais de route et de séjour. Quelques mises au point à ce sujet s'imposent.

En ce qui concerne tout d'abord les crédits totaux affectés au Département des Affaires Etrangères proprement dit ils représentent 2% du budget ordinaire. Les contributions aux organisations internationales, y compris la Communauté, la coopération du développement et la promotion du commerce extérieur représentent 84% du total. Les frais de personnel, le fonctionnement de nos ambassades seulement 15%, donc 0,3% du budget total de l'Etat.

Quant aux frais de route et de séjour, je souligne tout d'abord que les crédits et dépenses afférents recouvrent l'ensemble des déplacements de tous les membres du Gouvernement et de tous les fonctionnaires. Les Affaires Etrangères, Ministres et fonction-

naires compris n'y interviennent que pour environ 22%. Je note ensuite qu'à une exception près, les dépenses effectives n'ont jamais dépassé les crédits votés par cette Chambre. L'exception c'était l'année 1975, où j'ai non point pour ma gloire personnelle, mais à la demande de nos partenaires de la Communauté et, j'en suis convaincu, pour le bien du pays, exercé la présidence de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les dépenses supplémentaires qui en sont résultées, représentent à peu près le dépassement des crédits votés pour cette année. Ils représentent également plus de la moitié de l'augmentation exceptionnelle de 28% constatée sur ce crédit de 1975 par rapport à 1974. Le solde est dû à une augmentation du barème selon lequel ces frais sont remboursés à nos fonctionnaires en conséquence d'une augmentation intervenue en décembre 1974. Je note en passant que cette augmentation, qui est exceptionnelle, n'est pas pour autant unique puisque, sous le Gouvernement précédent et pour ne citer que cet exemple, les dépenses afférentes avaient augmenté de 30% entre 1972 et 1973 sans qu'il y ait eu, à l'époque, ni grands remous à la Chambre, ni d'ailleurs explication aussi claire des raisons que dans le cas qui, l'autre jour, a retenu l'attention de la Chambre. A quel point l'augmentation de 1974 à 1975 est exceptionnelle, devient évident, si on l'insère dans la progression de l'ensemble des années depuis 1974.

De 1975 à 1976 le taux de croissance a été de 2%; de 1977 à 1978 de 1,6%. Le taux de 12,3% en 76/77 s'explique à nouveau par une augmentation du barème des frais de route et de séjour l'adaptant au coût de la vie constaté en gros selon un barème OCDE, dans les principaux pays étrangers visités.

J'ajouterai quelques autres précisions :

Dans le total des frais de route et de séjour, la part des membres du Gouvernement, je dis bien de tous les membres du Gouvernement est en-dessous de 10%. La part des dépenses relatives aux déplacements du Président du Gouvernement, du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre de l'Economie Nationale — donc des 3 départements réunis maintenant en une main, donc avant des responsabilités et des obligations particulières vis-à-vis de l'étranger, qu'il y ait eu un ou plusieurs titulaires — se situe autour de 4%. Voilà d'ailleurs des proportions qui sont restées pratiquement les mêmes sous les Gouvernements successifs. S'il y a au cours des dernières années une tendance particulière, ce serait plutôt que la part des frais de route et de séjour incombant aux membres du Gouvernement dans le total aurait tendance à diminuer, puisqu'elle est passée de 10,9% en 1975 à 8,3% en 1977.

La Chambre des Comptes ayant pu mesurer l'usage qui risque d'être fait de commentaires certes bien intentionnés, mais trop généraux, je ne puis que l'encourager à continuer à examiner les comptes de l'Etat d'un œil critique, mais à faire ces critiques de façon suffisamment précise et détaillée, pour qu'on sache à qui elles s'adressent et qui est critiqué.

Voilà ce que je tenais à dire à ce sujet, nullement pour faire taire la critique, mais pour lui fournir des données exactes — le style, mon style, les priorités de ce Gouvernement, les résultats, tout cela, dans

une démocratie, peut et doit être discuté et débattu — mais il faut rendre un minimum de bon sens à un débat qui commence à singulièrement en manquer et dont je voudrais simplement, à ce stade, retenir la conclusion suivante : il est évident que nos problèmes ne peuvent pas être résolus en nous cantonnant bêtement chez nous, mais dans la mesure même de notre dépendance vis-à-vis de l'étranger, et du fait même des limitations évidentes de nos moyens d'intervention objectifs, l'engagement personnel de tout un chacun, qu'il soit ministre ou député, industriel ou syndicaliste est essentiel si nous voulons qu'on tienne compte de nous dans les enceintes où il est décidé de notre avenir.

C'est répondre à la demande de nos entreprises, c'est répondre aux nécessités les plus évidentes, c'est suivre modestement l'exemple donné par les plus grands dont le sort dépend bien moins de l'étranger que de se muer en démarcheurs et en commis-voyageurs des entreprises luxembourgeoises.

\*\*

Ceci dit, j'en viens à évoquer les quelques grandes questions qui ont occupé notre diplomatie dans ces douze derniers mois.

Et tout d'abord l'Alliance Atlantique dont l'importance en matière politique et de défense me semble sur le plan national et européen en passe d'être dangereusement méconnue et négligée. Les engagements exceptionnels pris par les chefs d'Etat et de Gouvernement à la réunion au sommet du Conseil Atlantique à Londres en 1977 se sont concrétisés lors du Conseil qui s'est tenu au même titre les 30 et 31 mai de cette année à Washington. Les gouvernements alliés sont arrivés à la conclusion que ni la politique étrangère de l'Union Soviétique ni sa conception toute particulière de la détente ne subiront de changement fondamental dans un avenir rapproché. L'URSS continue à se comporter comme une grande puissance en expansion avec, toujours à l'arrière-fond, une idéologie qui proclame ouvertement sa volonté et d'ailleurs la fatalité historique de sa domination du monde. Elle essaie de renforcer sa présence sur les mers du monde, elle n'hésite pas à avancer ses pions chaque fois que l'occasion se présente, que ce soit en Afrique directement ou par personnes interposées, que ce soit dans l'Océan Indien, que ce soit sur sa frontière méridionale en Afghanistan ou encore dans cette péninsule indochinoise qui, maintenant que les Américains sont partis, n'en connaît pas moins une continuation plus terrible encore parce que fratricide de la guerre qui la ravage maintenant depuis 40 ans, et où en 2 ans le nombre des victimes a dépassé celui de la guerre et ce sous le silence complaisant et coupable des manifestants des années 1960—1970.

N'est-il pas remarquable et regrettable qu'aucun indice non plus ne permet de penser que l'Union Soviétique fasse jouer son influence pour rétablir la paix au Moyen-Orient. Quant au théâtre européen il continue à connaître ce fragile statu quo qui est le résultat d'un équilibre plus ou moins satisfaisant des forces armées et surtout de leurs composantes nucléaires, ce qui n'empêche pas l'Union Soviétique de tâter la volonté de résistance des flancs de l'alliance que ce soit par des moyens militaires au Nord ou que ce soit par des moyens diplomatiques au Sud-Est.

Donnons acte aux experts qui nous disent que si le constant renforcement du potentiel militaire met l'Union Soviétique dans la possibilité matérielle et technique de tenter une offensive-éclair vers l'Ouest, rien ne permet, à ce stade, d'inclure une telle éventualité parmi les développements probables des prochaines années. La rivalité avec le Géant Chinois qui se réveille y est sans doute pour quelque chose. Mais nous aurions tort d'abandonner notre sécurité à ces équilibres fragiles et aux problèmes des autres. Aussi les alliés ont-ils confirmé leur volonté d'assurer un système efficace de dissuasion et de défense reposant sur un ensemble indissociable de forces stratégiques, tactiques et conventionnelles. Le Conseil Atlantique a donc adopté lors de sa réunion de mai dernier, une série de mesures constituant un programme de défense à long terme. Un point de ce programme susceptible de nous intéresser tout particulièrement, est l'aménagement de facilités supplémentaires de stockage de matériel militaire conventionnel pour des forces américaines stationnées normalement aux Etats-Unis mais devant rapidement devenir opérationnelles sur le théâtre européen en cas d'alerte. C'est dans ce contexte que le Gouvernement luxembourgeois a marqué son accord pour que l'Armée Américaine passe avec une société luxembourgeoise un contrat de service pour le passage et l'entretien de matériel militaire conventionnel sur le territoire luxembourgeois. Ces négociations sont entrées dans leur phase finale et les accords et contrats devraient normalement être prêts pour la signature avant la fin de l'année.

En outre les Etats membres de l'Alliance ont réaffirmé leur intention d'ajuster leur plan de financement conformément à la directive ministérielle de 1977 qui préconise un accroissement des dépenses de défense d'environ 3% par an en valeur réelle. Les efforts de défense entrepris par le Gouvernement luxembourgeois depuis un an, et dont Monsieur le Ministre de la Force Publique vous fournira les détails trouvent leur justification dans ce contexte.

Quant à la détente, jugée dans son contexte Est-Ouest, elle semble avoir quelque peu marqué le pas ces derniers mois. La réunion de Belgrade, jugée uniquement d'après sa durée et le document de clôture qui en est sorti, ne paraît pas avoir réussi à donner une nouvelle impulsion aux relations entre l'Est et l'Ouest. Un tel jugement n'est concevable que de la part de ceux qui ont nourri de trop grandes illusions en croyant un peu naïvement peut-être que l'Union Soviétique et ses alliés changeraient après la signature de l'Acte Final d'Helsinki du jour au lendemain leurs conceptions traditionnelles en matière de droits de l'homme et de détente. Permettez-moi de vous rappeler que dans mon discours budgétaire de 1974 — donc encore pendant les négociations de Genève — j'avais lancé une mise en garde contre toute euphorie excessive à ce sujet.

La réunion des 35 Etats signataires de l'Acte Final a démontré par les discussions approfondies qui y ont lieu, que la mise en œuvre de toutes les dispositions de cet Acte — non seulement de celles concernant les droits de l'homme — n'en est qu'à ses débuts. Il ne faut pas oublier, d'une part que depuis Helsinki il ne s'est écoulé qu'un laps de temps d'un peu plus de deux ans et que, d'autre part, le processus de la

CSCE doit être vu dans une perspective à moyen et même — en ce qui concerne certaines dispositions de l'Acte Final — à long terme. Lors de la réunion qui aura lieu à Madrid à partir de septembre 1980, un nouveau bilan sera dressé par les Etats participants qui ont tous réaffirmé à Belgrade l'importance de l'Acte Final ainsi que leur volonté de mettre en œuvre pleinement toutes ses dispositions sans exception. Les Neuf de la Communauté Européenne ne manqueront pas de tirer les leçons de la réunion de Belgrade pour préparer de la meilleure façon possible celle de Madrid.

Il est indéniable dès à présent que certains pays du Pacte de Varsovie ont été surpris par les actions de ceux de leurs ressortissants qui se sont servi de l'Acte Final comme instrument pour se prévaloir de leurs droits et libertés légitimes vis-à-vis de leurs gouvernements. A Belgrade même, les représentants de l'Union Soviétique ont dû accepter malgré toutes leurs protestations souvent violentes, une discussion approfondie sur les dispositions humanitaires ainsi que sur le Principe VII de l'Acte Final.

Cette discussion a fait ressortir des progrès incontestables dans la mise en œuvre, mais également, du côté des pays de l'Est, des manquements très sérieux concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. En attaquant à son tour les pays occidentaux dans ce domaine, l'Union Soviétique a implicitement renoncé à utiliser son argument favori comme quoi toute critique émise par l'un des Etats participants en matière de droits de l'homme à l'égard d'un autre Etat constitue une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de celui-ci. Je dirais que c'est un des résultats les plus probants de la réunion de Belgrade que d'avoir confirmé que les droits faisaient désormais partie intégrante des relations internationales.

Les atteintes portées à ces droits dans n'importe quel pays du monde sont devenues un sujet de préoccupation légitime pour la communauté internationale. La question des droits de l'homme restera, à n'en pas douter, à l'ordre du jour de beaucoup de futures rencontres internationales, après avoir définitivement cessé, à Belgrade, d'être un sujet tabou.

Le problème des droits de l'homme ne se pose évidemment pas d'une manière exclusive dans le contexte de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et des suites qui lui sont réservées par l'Acte Final. Il s'agit d'une question qui a des implications mondiales. Le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention Européenne de Strasbourg viennent à propos pour nous rappeler à la fois l'importance des engagements moraux et juridiques que nous avons contractés à l'époque ainsi que la situation souvent alarmante dans laquelle se trouvent des millions d'êtres humains de par le monde pour ce qui est de leurs droits les plus élémentaires. Le gouvernement luxembourgeois, ainsi que ses partenaires des Neuf, est plus que jamais résolu à prendre la défense des droits de l'homme partout où la nécessité s'en fait sentir. Etant donné que nos efforts ont nettement plus de poids dans le cadre de la Communauté des Neuf, nous nous sommes associés pendant les mois écoulés à des déclarations communes à

la suite des verdicts sévères qui ont été prononcés en Union Soviétique contre les dissidents Orlov, Chtcharansky et Ginzburg. Nous nous sommes par ailleurs associés à des démarches effectuées notamment au Chili, en Uruguay, en Ouganda, pour protester contre des violations flagrantes des droits de l'homme de la part des gouvernements de ces pays. Aux Nations Unies le Luxembourg a appuyé et continuera d'appuyer toute initiative susceptible d'assurer une meilleure défense et sauvegarde des droits de l'homme tant sur le plan des procédures que sur celui des instruments internationaux.

Je me rends bien compte évidemment qu'il ne peut suffire de faire des déclarations et, à la recherche de moyens de pression on est bien vite amené à se poser la question si nos affirmations concernant le respect des droits de l'homme ne manquent pas singulièrement de crédibilité alors que nous entretenons avec tant de pays où ils sont violés systématiquement des relations commerciales voire de coopération.

Les membres de cette Haute Assemblée qui suivent les travaux de l'Assemblée consultative des pays de la Communauté et de ceux qui lui sont associés en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique savent bien toute la complexité des arguments qu'il y aurait à faire valoir dans un tel débat. Il me semble certain que les pays européens ne peuvent se résigner à ne pas prôner chaque fois que l'occasion se présente, leur conception des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En même temps un regard sur leur propre histoire, même récente, démontre que si les premières proclamations sont vieilles de plusieurs siècles, leur traduction dans la vie de tous les jours, la mise en place des instruments juridiques et sociaux permettant leur épanouissement et leur protection ne se sont faits qu'au cours d'un lent processus de maturation qu'il serait insensé de demander à des pays hier encore colonisés, c.-à-d. opprimés, de parcourir en l'espace de quelques années.

Sauf les cas de violations vraiment flagrantes et brutales, il s'agit donc plutôt d'entamer avec nos partenaires un processus patient d'information, d'éducation, d'aide, accompagné d'un effort de coopération au développement généreux afin que l'évolution des mentalités puisse aller de pair avec la création de conditions permettant aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales d'avoir le sens que nous avons coutume de leur donner.

Ceci m'amène tout naturellement à parler des problèmes de l'Afrique. Nous ne pouvons que déplorer à nouveau les déchirements internes et les drames humains que connaît cette partie du monde. Les interventions militaires non sollicitées, le maintien prolongé d'importantes forces étrangères en Afrique créent une situation gravement préoccupante mettant en jeu aussi bien l'indépendance et l'autodétermination des peuples africains que d'une manière générale le climat politique de détente. L'attitude de certaines puissances étrangères est d'autant plus regrettable que le volume de leur aide économique à l'Afrique est pratiquement nul alors que leur contribution aux livraisons d'armes et à l'envoi de troupes est énorme.

Par comparaison, les patients efforts anglo-américains pour trouver une solution en Rhodésie, les

non moins patients efforts des 5 membres occidentaux du Conseil de Sécurité pour amener pacifiquement la Namibie à l'indépendance sont une illustration parfaite du rôle de médiateur et de pacificateur que peut jouer l'Occident depuis qu'il a renoncé à ses ambitions coloniales et impériales.

Il faut espérer que ces efforts soient couronnés de succès. Démontrer que même les problèmes les plus complexes et qui ont déjà fait couler tant de sang peuvent être résolus à une table de négociation, que dans le respect de l'adversaire d'hier, la haine peut s'oublier et faire place à la coopération, demain à la fraternité, voilà un service que doit rendre à l'Afrique l'Occident qui porte tant de responsabilité pour son état actuel.

Le Gouvernement luxembourgeois espère que l'acceptation en mars par le régime de Salisbury du principe de la « majority rule » et l'abolition récente des derniers textes sur lesquels repose la discrimination raciale sont des signes prémonitoires d'une solution au problème rhodésien. Le voyage spectaculaire des 5 ministres occidentaux des Affaires Etrangères à Windhoek et à Pretoria semble avoir entrouvert à nouveau une porte vers une transition pacifique à l'indépendance de la Namibie. Le Gouvernement sud-africain doit être pleinement conscient de la responsabilité qu'il encourrait s'il ne saisissait cette dernière chance de se tirer honorablement de l'affaire. Enfin plutôt que de nous complaire dans des discours outranciers qui n'ont jamais allégé le sort de ceux qui souffrent de l'Apartheid, nous tâchons avec nos partenaires des Communautés Européennes d'amener l'Afrique du Sud à abandonner son odieux système d'apartheid. Après le coup de semonce adressé à Pretoria en septembre 1977 par l'adoption du code de conduite par les Etats membres de la Communauté Européenne d'autres mesures économiques sont à l'étude. Le Luxembourg souscrit pleinement à cette politique de pression de plus en plus nette que nous espérons voir aboutir à l'introduction des mesures de démocratisation interne indispensables. Gardons toutefois à l'esprit qu'une politique de sanctions risque de voir l'acquisition de ces droits politiques se faire en Afrique du Sud au prix d'une récession économique et d'une crise grave de l'emploi dont seraient touchées en premier lieu ces populations non blanches souffrant actuellement de l'Apartheid.

Que les choses se règlent dans le bon ordre en Afrique du Sud revêt pour nous plus qu'un intérêt moral. Outre qu'il y a là-bas une importante population blanche et métissée qui, quels que puissent être ses aveuglements d'hier et d'aujourd'hui, aura demain un rôle primordial à jouer dans le développement économique d'une région particulièrement riche en matières premières essentielles, n'oublions pas que plus de la moitié du pétrole qui nous arrive du Golf Persique passe au large du Cap. Il est proprement vital qu'il continue à passer sans accroc.

Heureusement, plus près de ses sources, au Moyen-Orient, un immense espoir de paix est né. J'ai proclamé à cette tribune, l'année dernière, mon espoir que vienne enfin le moment de « briser le cercle vicieux des interdits réciproques, et de rechercher un accord de paix ». Un mois plus tard, exactement le 19 novembre, le Président Sadate a effectué son

voyage courageux à Jerusalem, à propos duquel il s'est expliqué comme suit dans son autobiographie : « J'avais escompté que mon voyage à Jerusalem rompe le cercle vicieux dans lequel nous nous étions enfermés depuis des années, et, sur ce point, mes calculs se sont révélés assez justes. »

Nous nous sommes souvent demandés avec anxiété au cours de cette année, si cette initiative audacieuse n'allait pas aboutir à un échec, d'autant plus retentissant et qui n'aurait laissé d'autre issue qu'un nouveau recours aux armes. Or, au moment où peut-être les deux principaux protagonistes, le Président Sadate et le Premier Ministre Begin désespéraient de leur propre courage, le Président des Etats-Unis est intervenu en jetant résolument tout le poids de sa fonction et de son prestige personnel dans la balance du côté de la paix. Les accords signés à l'issue de cette réunion d'un style sans précédent qui a duré dix jours à Camp David ont en effet permis aux efforts de paix de franchir une nouvelle étape décisive. Avec la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, la sécurité de l'Etat juif se trouvera enfin assurée pour l'essentiel. La démonstration pourra enfin être faite que la sécurité des Etats ne peut plus aujourd'hui reposer uniquement sur les moyens militaires et sur l'occupation de territoires, mais qu'elle peut et doit au contraire s'inscrire dans le cadre de relations de coopération, de confiance et, sans doute, au bout du chemin, d'amitié. Je suis d'ailleurs convaincu que cette démonstration est aussi importante pour les Etats arabes que pour Israël. La course aux armements, le spectre de la prochaine guerre ont conduit les uns comme les autres à gaspiller les énergies dans un affrontement stérile et sanglant non seulement pour eux, mais à travers le monde, si on considère le terrorisme international qui en est résulté. Nous devons donc espérer, et nous devons attendre de l'Etat d'Israël que cette amélioration considérable de la situation le conduise à mettre un terme à l'occupation des territoires conquis en 1973 et à adopter une attitude souple et généreuse dans les discussions concernant le statut futur de la Cis-Jordanie, de Gaza et du Golan. Les événements des dernières heures et des derniers jours nous font hélas douter de l'égale bonne volonté de tous, et nous amènent à renforcer notre appel et à appuyer plus que jamais les efforts de persuasion déployés par le Président Carter.

Je suis convaincu que les Etats arabes du fonds de refus ne pourront, une fois la présente opération exécutée, longtemps se soustraire à cette dynamique de la paix. Bien-sûr, toutes les questions ne seront pas réglées dans un seul accord. Des réticences religieuses et idéologiques devront être surmontées. Des blessures d'amour propre devront se cicatriser. Mais Arabes et Palestiniens seraient bien avisés d'examiner avec soin et sans précipitation toutes les potentialités contenues dans les accords de Camp David, notamment et surtout pour le peuple palestinien. Ils verront alors, comparé à l'absence totale de progrès enregistrés tout au long de trente années de refus inconditionnel, quel pas important a été fait pour permettre aux Palestiniens de s'exprimer sur leur avenir et de se rapprocher de ce but, qui reste pour eux, comme pour toutes les nations, la constitution de leur patrie qui soit la leur, qui mette fin à leur exil à eux.

Si on veut faire un long chemin, si on a pendant si longtemps si obstinément piétiné sur place, on ne doit pas refuser de faire le premier pas, surtout si la voie assurément est la bonne.

Quant à l'Europe, comment ne pas regretter qu'elle n'ait pas autrement qu'en coulisse, été au rendez-vous de la paix. Quand donc nos partenaires comprendront-ils qu'un tel rôle ne s'improvise pas, mais qu'il faudrait pour cela que, dans le cadre d'une conception globale de ce qu'est l'Union de l'Europe dans le monde, tous les atouts dont nous disposons les uns et les autres soient mis ensemble au service d'une politique commune. Hélas, nous n'en sommes pas encore là. Constatons donc un peu tristement, mais néanmoins comme un fait encourageant que les grandes lignes du règlement qui s'esquissent sont conformes aux principes que les neuf ont toujours défendus dans leurs déclarations, qu'il reste bien-sûr (mais je viens déjà de le dire), à le parfaire pour en faire ce règlement global qui assurera aux peuples de la région une paix juste et durable. Et puis, l'Europe, qui a consacré un effort de réflexion à ce qui se passera une fois la paix rétablie, aux garanties qu'il faudra lui apporter, aura peut-être l'occasion, alors, de faire valoir sa contribution.

Les événements tragiques qui déchirent à nouveau depuis le début du mois de juillet le Liban, m'apparaissent hélas dans ce contexte comme le dernier effort de quelques ultra-désespérés de détruire ce qui a longtemps été, dans la région, un Etat paisible et prospère et illustrant la possibilité de cohabitation de peuples de races et de croyances différentes. Les neuf, tant par les déclarations publiques que par des démarches pressantes de leurs diplomaties dans les capitales concernées, ont fait tous les efforts de persuasion qu'il était en leur pouvoir de faire, pour amener les parties à mettre fin aux provocations d'une part, aux bombardements cruels et inhumains d'autre part. Ils continueront à apporter leur plein appui à tous les efforts entrepris par le Président Sarkis pour assoir l'autorité de l'Etat, y compris dans la zone frontalière libano-israélienne et pour réconcilier les communautés libanaises. Ils ont réaffirmé solennellement qu'une solution au problème libanais devra être fondée sur l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays tant éprouvé.

\* \*

Si je me suis plaint, il y a un instant, en ce qui concerne le Moyen-Orient, de l'impuissance d'une Europe trop lente à mon goût, à se faire, je n'en conviens pas moins que les Communautés Européennes ont connu, au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'impulsions nouvelles, importantes et même fondamentales : la décision d'élire le Parlement Européen au suffrage universel est devenue définitive, même si la date est discutée, la Communauté a entamé le processus qui devra permettre l'adhésion de trois nouveaux Etats membres, et le Conseil Européen de Brème a enfin fait les premiers pas vers la création d'une zone monétaire européenne.

L'élection du Parlement européen au suffrage universel a donc enfin été décidée. Indubitablement, il s'agit là d'un événement qui fera date dans l'histoire de la Communauté, et qui à terme en modifiera con-

sidérablement les structures et le fonctionnement. En effet, si le Parlement nouvellement élu ne pourra et ne devra guère, dans l'immédiat, modifier l'équilibre entre les diverses institutions communautaires qui demeure et demeurera déterminé par les règles des Traités, donc par l'accord des Etats membres, la légitimité démocratique renforcée de l'Assemblée, la prise de conscience au niveau des partis politiques européens ainsi que le vaste mouvement d'idées autour de l'Europe que cette élection aura provoqués ne manqueront pas, à terme, d'introduire dans le fonctionnement des Communautés, plus de démocratie et plus de responsabilité. J'espère beaucoup en tout cas que c'est à ces nobles tâches que s'attaqueront résolument les nouveaux Parlementaires, plutôt que de chercher à s'imposer rapidement en s'attaquant aux petits, essayant de mettre, sous je ne sais quel prétexte, en échec les droits et garanties que leur accordent les Traités. Je pense évidemment, ce disant, au problème du siège du Parlement ou plus exactement de son lieu de travail. Certains, hélas, n'ont pas attendu longtemps, avant de tirer prétexte de l'élection directe pour nous chercher querelle et il s'est malheureusement trouvé parmi nous suffisamment de gens myopes pour donner dans le panneau et pour ainsi grandement faciliter la tâche de nos adversaires, dans le fallacieux espoir d'en tirer quelques avantages personnels.

J'ai, en ce qui me concerne, tout fait pour éviter le conflit, pour éviter de l'envenimer ensuite. C'est là la véritable raison pourquoi nous avons agi avec discrétion, veillant attentivement aux diverses alertes qui se sont succédées à Bruxelles, et ailleurs, maintenant une multitude de contacts déployant un considérable effort de persuasion en même temps que nous prenions les mesures nécessaires pour que le Parlement puisse continuer à travailler à Luxembourg dans les mêmes bonnes conditions que jusqu'ici.

La base de notre position est et reste la stricte observance de la décision de 1965, concernant les lieux de travail provisoires des institutions communautaires. Nous avons dit et redit que la mention parmi les institutions, organes et services de la Communauté installés ou maintenus à Luxembourg, du Secrétariat Général du Parlement Européen et de ses services signifie que leur transfert dans une autre ville ne saurait être valablement décidé par une instance autre que celle habilitée aux termes des Traités à fixer le siège de toutes les institutions, à savoir les Gouvernements des Etats membres.

Nous avons d'autre part respecté comme nos partenaires, les décisions prises par le Parlement lui-même, dans le cadre de cet accord en ce qui concerne l'organisation de certaines de ses sessions, à Luxembourg, en veillant d'ailleurs à ce que cette pratique ne puisse donner lieu à des malentendus avec nos amis français. Sans même que nous ayons dû en prendre l'initiative, cette conception des droits et de la pratique a encore tout récemment été confirmée à l'unanimité par le Conseil des Ministres de la Communauté.

La nouvelle Assemblée comptera évidemment 410 membres au lieu des 198 actuels, et ses services devront inévitablement s'adapter progressivement aux exigences nouvelles qui découleront à la fois de cet

accroissement numérique et de l'activité plus intense d'une Assemblée dont la majorité des membres ne cumuleront plus comme maintenant mandat européen et mandat national.

Or, comme je viens de le montrer, le statut de Luxembourg comme l'un des lieux de travail consacrés de l'Assemblée est actuellement suffisamment établi pour qu'il ne puisse être contesté autrement que pour des raisons purement matérielles. Il nous appartient donc de créer en temps voulu les bâtiments appropriés et les infrastructures nécessaires qui permettent d'offrir au futur Parlement élu des conditions de travail qui soient à la mesure des nécessités objectives de la mission dont il est investi.

Toute la politique d'implantation que le Gouvernement n'a cessé de poursuivre tant à l'égard des diverses institutions des Communautés Européennes à l'égard de leur personnel, témoigne de sa volonté de tout mettre en œuvre pour maintenir la vocation de Luxembourg à être une capitale européenne à part entière.

Ai-je besoin de signaler à cet égard que la Cour des Comptes a été mise en mesure de commencer à travailler dans notre capitale, dès sa création, que la Banque Européenne d'Investissement est en train de construire son propre immeuble, et que les bâtiments abritant le Conseil comme ceux de la Cour de Justice des Communautés sont actuellement en cours d'élargissement.

Nous avons agi parfaitement dans la continuité de cette politique — qui a jusqu'ici toujours fait, avec l'exception que l'on sait, l'unanimité de cette Chambre — en mettant en chantier les études et les plans pour les nouveaux bâtiments dont aura besoin le Parlement Européen à Luxembourg. Il serait profondément regrettable si dans l'espoir fallacieux d'égratiner l'adversaire politique certains assument la grave responsabilité de rompre cette unanimité et affaiblissent ainsi notre position dans la défense des intérêts nationaux contre des concurrents étrangers derrière lesquels se groupent toutes les forces politiques.

Nous n'avons évidemment pas baissé les bras, mais, parant au plus pressé et pour limiter les dégâts, nous avons imaginé et mis en chantier une solution provisoire en attendant de trouver une solution définitive satisfaisante autant sur le plan financier que sur le plan architectural. J'avertis cependant dès à présent tous ceux que la chose intéresse que dans ce cas-ci le provisoire ne pourra durer et que si vraiment tous ceux qui proclament tout haut leur foi dans la vocation européenne de notre capitale sont sincères, ils devront se faire à l'idée que seront élevées à Luxembourg pour les besoins du Parlement Européen les plus importantes constructions jamais entreprises dans ce pays, et que cela ne sera pas par mégalo-manie mais tout simplement une conséquence de nos engagements et des demandes du Parlement Européen.

\* \*

Deuxième développement important pour la Communauté : l'élargissement. Il est en bonne voie :

Les négociations avec la Grèce se rapprochent de leur conclusion, les négociations avec le Portugal se sont ouvertes officiellement ici à Luxembourg le 17

octobre dernier, et, pour ce qui est de l'Espagne, la Commission a mis en œuvre la procédure préparatoire de l'élaboration de l'avis dont normalement nous devrions être saisis avant la fin de l'année.

Ainsi, les perspectives d'un élargissement à brève échéance de la Communauté sont devenues réalité, et il devient d'autant plus urgent pour l'Europe de se pencher maintenant sur les moyens qui lui permettront de passer de neuf à douze membres sans souffrir de trop grands dommages.

Sur le plan des principes, plus rien ne s'oppose à une adhésion des trois pays candidats qui remplissent désormais les conditions exigées par les Traités. L'enjeu politique que constitue l'élargissement de la Communauté sur son flanc sud, faisant ainsi de l'Europe la principale puissance méditerranéenne, vaut bien que l'on consente quelques efforts voire quelques sacrifices sur le plan économique.

Encore faut-il cependant que ces sacrifices nécessaires soient suffisamment dosés et étalés dans le temps pour qu'ils puissent être digérés par une Communauté déjà fortement éprouvée par la crise économique mondiale, et éviter que face aux difficultés rencontrées — et l'élargissement ne se fera pas sans problèmes certains — l'ensemble communautaire ne se désagrège complètement en une vaste zone de libre échange flanquée d'un certain nombre de mécanismes de concertation intergouvernementale.

Ne prétextons pas l'engagement pris envers les trois impétrants que chaque candidature serait examinée selon ses mérites propres pour éviter de nous pencher sur les conséquences d'ordre politique économique, social et institutionnel que l'élargissement à bref intervalle à trois nouveaux pays pourrait avoir sur les structures affaiblies de la Communauté. Seule une redéfinition profonde de ses institutions, de ses politiques et de ses procédures permettra à l'Europe de survivre au choc de l'élargissement. Il nous faut avoir dès à présent la volonté politique de considérer les problèmes que nous devons résoudre dans la perspective d'une Communauté élargie à douze.

Dans ce contexte, je salue l'impulsion donnée à notre réflexion commune par la proposition du Président Giscard d'Estaing de confier à une commission de « sages » le soin d'examiner l'élargissement et de faire des propositions. Je rappelle que j'avais moi-même à diverses reprises évoqué l'opportunité de tenir une nouvelle « conférence de Messine », solution à laquelle je donne encore aujourd'hui la préférence. Quelle que soit finalement la méthode de réflexion retenue, l'essentiel est qu'elle ait pour cadre les principes qui ont guidé la vie de la Communauté à ce jour et que les propositions qui seront faites soient discutées et approuvées dans les enceintes appropriées. Il ne faudrait pas que la procédure choisie aboutisse à une institutionnalisation de consultations en cadre restreint qui ne permettrait pas à chacun des Etats membres de faire valoir son point de vue.

N'oublions pas que tout changement de cadre institutionnel qui modifierait l'équilibre actuel demanderait une révision des Traités qui ne pourrait se faire en ignorant les compétences explicitement reconnues en ce domaine de la Cour et du Parlement.

Ceci dit, je me suis trop souvent plaint de la tiédeur européenne des grands, je mesure trop bien que



sans leur accord il n'est pas de progrès possible, pour ne pas me réjouir s'ils se décidaient enfin à aller de l'avant, comme nous l'avons envisagé à Brème en ce qui concerne le système monétaire européen.

Il semble en effet qu'après plusieurs années de stagnation et de recherche de solutions nationales à la crise économique qui frappe l'ensemble de la Communauté, les premiers signes s'annoncent d'une volonté de prendre un nouveau départ.

En laissant de côté les sempiternelles discussions quant à la priorité qu'il conviendrait de donner à l'économique sur le monétaire ou inversement, en alliant à des mesures monétaires un volet économique tendant à un rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres et à une réduction des disparités régionales, la décision du Conseil Européen offre ainsi, près de dix ans après le premier essai de l'UEM et dans un environnement très différent des conditions de 1969, une nouvelle chance de faire des progrès significatifs sur cette même voie.

Sans vouloir être aussi catégorique que Jacques Rueff, qui écrivait dès 1949 que « l'Europe se ferait par la monnaie ou ne se ferait pas », je suis convaincu que le nouveau système monétaire européen devrait permettre un meilleur fonctionnement des politiques communautaires, notamment de la politique agricole commune et favoriser le développement industriel et commercial, alors que le désordre actuel sur les marchés des changes agit comme ces droits douaniers que l'Union douanière avait abolis. Il contribuera enfin à réduire les disparités régionales et aura donc, à terme, un effet bénéfique sur la croissance.

Le Gouvernement luxembourgeois veille bien sûr à ce que nos intérêts soient sauvegardés dans le système à établir : sans mettre aucunement en cause nos liens privilégiés dans le domaine monétaire avec la Belgique, nous tenons à ce que le Luxembourg dispose dans le nouveau système des droits, comme d'ailleurs des obligations, qui reviennent à tous les Etats membres. Le Conseil Européen de Brème a d'ailleurs confirmé à mon initiative dès le début, que le nouveau système s'insérerait dans la continuité du FECOM ce qui devrait, entre autre, faciliter les discussions qu'il y aura sans doute sur son lieu de travail même si certains continuent à agir pour que ces décisions se prennent ailleurs, hors de la Communauté.

Les Gouvernements se rendent bien compte que le nouveau système, pour être efficace, aura besoin d'un centre de décisions capable d'agir et de réagir rapidement, et que la discipline que le système imposera aux Gouvernements, aura fatalement des répercussions sur leur politique économique nationale. Cela explique sans doute les réticences de certains, mais n'est nullement de nature à nous gêner parce que notre politique budgétaire et financière, comme notre politique économique s'inscrivent d'ores et déjà dans un cadre communautaire et que non seulement nos prévisions, mais surtout nos résultats sont conformes aux recommandations établies en commun, au niveau de la Communauté. Si donc le système monétaire européen constitue un élément nouveau et important de la construction d'une Europe intégrée, et que nos droits et intérêts y sont sauvegardés, comme nous

avons toutes les raisons de le croire, nous aurons, demain, un organe supplémentaire où des décisions nous affectant directement, seront prises en commun, avec notre contribution et accord.

Pour la sidérurgie, le cadre communautaire, c'est la CEECA, plus précisément à l'heure actuelle, le Plan Davignon. Les premiers effets bénéfiques de ce plan se font heureusement sentir tant en ce qui concerne les prix qu'en ce qui concerne les carnets de commande.

Seule cependant une stricte discipline quant aux quantités produites et quant aux prix permettra à la sidérurgie occidentale de se sortir de la crise; mais pour que le système fonctionne, il est nécessaire que cette même discipline soit observée également par les autres Etats industrialisés, qu'il s'agisse des pays européens ne faisant pas partie de la Communauté, du Japon et surtout des Etats-Unis. Il faut que chacun soit prêt à « jouer le jeu » afin que nous parvenions à la nécessaire remise en ordre des marchés sur le plan mondial.

En ce qui concerne la Communauté, après cette première phase de contrôle des quantités aux frontières et de réglementation des prix, il est nécessaire d'attaquer désormais la seconde phase qui consiste à engager une vaste opération de restructuration de la sidérurgie européenne au niveau de la Communauté.

Je relève ici, non sans satisfaction que quoiqu'en dise l'opposition, la restructuration de notre propre sidérurgie est bien en avance sur les prévisions communautaires; que, grâce à l'action de nos industriels, grâce surtout à la concertation que patrons et syndicats pratiquent sous l'égide du Gouvernement au sein de la tripartite, la paix sociale, notre principal atout, a été sauvegardé et les réformes considérables des structures entamées. Les chances paraissent maintenant sérieuses de voir notre sidérurgie sortir saine et compétitive de la crise pour affronter la dure concurrence sur les marchés mondiaux. Voilà évidemment qui renforce singulièrement notre position de négociation sur le plan international et communautaire. Certes ce n'est pas encore gagné, ni sur le plan économique, ni sur celui des structures, mais au moins sommes-nous bien partis et, là encore, en très bonne position dans le peloton de tête. Nous aurons l'occasion au cours de ces débats budgétaires pour revenir plus en détail là-dessus, lors des discussions des crédits de l'Economie Nationale.

Résumant le chapitre européen, je dirais que tant de par le développement propre de la Communauté — élections directes du Parlement, élargissement et donc nécessité de revoir le fonctionnement des structures, système monétaire — que par la crise économique et ses répercussions sur la sidérurgie, les problèmes discutés actuellement sont d'un intérêt vital pour notre pays. Rarement, la petite équipe de fonctionnaires des divers départements concernés, aura été autant sur le qui-vive, autant submergée par une masse de travail presque insurmontable. N'oublions pas que nous demandons à une douzaine, une vingtaine tout au plus de fonctionnaires et diplomates de faire un travail qui même chez le plus petit de nos voisins, en occupe une centaine et plus. Je voudrais saisir cette occasion pour les remercier de leur dé-

vouement sans faille, de leur acharnement à défendre notre cause.

L'importance des décisions à prendre, un certain grippage aussi des instances communautaires, expliquent sans doute pourquoi elles sont précédées plus encore que par le passé de concertation au plus haut niveau à deux, trois, quatre. Pour cela, aussi, il faut, hélas, s'arracher à la tiédeur de son bureau.

Dans ce contexte, je dois avouer que le petit se sent parfois bien seul, il aimerait que la concertation avec ses amis privilégiés fonctionne mieux encore. Comment convaincre les grands de nous traiter sur un pied d'égalité si entre nous, il faut bien le dire, nous ne râtons guère une occasion de nous jeter un bâton dans les roues. Et pourtant ce Benelux né dès l'exil, à Londres, du besoin de s'unir pour avoir voix au chapitre des Grands, est l'instrument tout prêt pour tenir demain notre place dans une Communauté élargie et où, il ne faut pas se faire d'illusion, la concertation des grands s'intensifiera. A ce petit jeu, comme je ne cesse de le répéter, les grands deviendront plus grands, les petits plus petits. Si nous n'avons pas voulu l'Europe à 2 vitesses nous voulons encore moins l'Europe à 2 divisions — pour prendre une comparaison sportive !

Il est prévu de réunir encore avant la fin de l'année un Comité des Ministres du Benelux afin que nous puissions donner des mandats suffisamment concrets aux délégations nationales et aux organes compétents pour qu'ils intensifient les travaux devant aboutir à une réactivation du Traité d'Union Economique.

Il faudrait également qu'on définisse les principes d'une concertation allant au-delà des problèmes spécifiques au Benelux et abordant franchement les questions qui se posent aux trois partenaires du fait de leur commune appartenance aux Communautés Européennes.

Quant aux relations avec notre partenaire de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, elles continuent de se développer dans l'esprit d'amitié et de bienveillante compréhension qui les caractérise traditionnellement.

Les contacts sont fréquents, permanents presque à tous les niveaux destinés à la fois à régler les problèmes d'intérêt commun et à coordonner nos points de vue au sujet de positions à adopter dans le cadre de négociations internationales. C'est ainsi que, p. ex. grâce à l'intervention des autorités luxembourgeoises et en coopération étroite avec les autorités belges, un certain nombre de problèmes que rencontraient des transporteurs luxembourgeois travaillant en Belgique ont pu trouver une solution satisfaisante.

Nous avons de même été reconnaissants de la décision qu'a prise le Gouvernement belge d'assimiler les étudiants luxembourgeois aux étudiants belges en ce qui concerne le paiement du minerval aux écoles et universités belges.

Ces lumières ne font que souligner une sérieuse ombre au tableau à savoir : les très sérieuses difficultés que connaissent certaines sociétés luxembourgeoises qui effectuent temporairement des travaux en Belgique et qui emploient des ressortissants de pays non membres de la Communauté Economique Européenne.

Ces difficultés, qui tiennent souvent à l'application très stricte pour ne pas dire plus, de dispositions réglementaires auxquelles d'ailleurs nos entreprises n'ont pas toujours été rendues attentives à temps, sont d'autant plus durement ressenties que le Luxembourg pratique vraiment vis-à-vis des entreprises belges la politique de la porte très largement ouverte.

Je ne vous cacherai pas ma préoccupation face à cette situation plus que gênante dans nos relations avec un pays qui demeure pour nous un partenaire privilégié et qui risque de discréditer aux yeux de l'opinion une union que nous avons toujours voulue exemplaire.

Il faut espérer que les efforts qui sont poursuivis activement par les deux gouvernements permettront de trouver très rapidement une solution convenable à ce problème.

Je consacrerai le dernier chapitre de cette déclaration à notre commerce extérieur, ou plus exactement à nos relations économiques internationales, puisqu'il faut aujourd'hui, et de plus en plus y comprendre les services financiers et autres, la politique d'investissement et la coopération au développement. Quelques observations serviront à situer le cadre dans lequel se meut notre politique. Nous continuons à avoir plus de 90 pour cent de nos relations commerciales avec les pays de la Communauté, et plus de 70 pour cent réparties en parts plus ou moins égales avec la Belgique et la République Fédérale d'Allemagne.

Au cours du premier semestre de cette année, nos exportations se sont quelque peu améliorées, encore que ce redressement soit dû pour l'essentiel à l'accroissement de la demande étrangère en produits sidérurgiques, les exportations en provenance d'autres secteurs de notre économie étant restées stagnantes ou ayant même légèrement diminué.

Globalement, le redressement des exportations luxembourgeoises devrait toutefois se poursuivre, notamment en raison des répercussions positives du Plan Davignon, dont j'ai parlé tout à l'heure.

Pour ce qui est de nos importations, elles ont également poursuivi un mouvement ascendant.

Les effets de l'accroissement de la consommation de l'industrie sidérurgique ont été tempérés par le recul enregistré dans les autres branches industrielles, alors que la progression des dépenses de consommation des ménages et la reprise des investissements productifs ont agi à la hausse.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs et de la tendance qui se manifeste actuellement, on peut estimer que notre balance commerciale, qui se chiffre par un déficit de plus de 4 milliards de francs pour les six premiers mois, pourrait se solder à la fin de l'année par un bilan analogue à celui que nous avons connu en 1977.

Nous resterons donc à nouveau fort éloignés de l'équilibre des échanges commerciaux qui doit être le but d'une saine gestion économique.

Ce bilan se présente cependant de façon nettement plus favorable si l'on tient compte de la balance des services pour laquelle nous enregistrons un fort excédent, insuffisant cependant pour compenser intégralement le déficit commercial.

Pour équilibrer notre balance de biens et de services, nous ne pouvons échapper à un double impératif, je dirais même une double contrainte, qui consiste, d'une part, à réduire le gaspillage inconsidéré de nombreux produits et en tout premier lieu des produits énergétiques, qui grèvent lourdement notre balance commerciale, et, d'autre part, à intensifier encore davantage les efforts en vue de développer nos exportations.

Le Gouvernement est parfaitement conscient des difficultés que doivent affronter nos industriels et nos hommes d'affaires pour conserver leurs débouchés à l'extérieur et à plus forte raison pour conquérir de nouveaux marchés devant une concurrence de plus en plus acharnée et de mieux en mieux organisée.

Dans le cadre de la Communauté, dans leurs marchés traditionnels donc, nos entreprises sont pour ainsi dire chez elles : elles connaissent les règles que nous contribuons à définir et à faire respecter. On pourrait souhaiter qu'elles consacrent un effort un peu plus soutenu pour développer leurs marchés dans des pays, certes membres de la Communauté, ou associés à celle-ci, mais où elles n'ont guère été particulièrement actives à ce jour, tels que le Royaume-Uni par exemple, ou les pays scandinaves, la Suisse, l'Autriche et l'Irlande. Qu'elles se préparent surtout à saisir les chances qui seront offertes par les nouveaux marchés qui deviendront plus facilement accessibles après l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Les règles mêmes du jeu communautaire tracent des limites très étroites aux moyens qu'ont les Gouvernements de les y aider. Mes services sont cependant constamment à leur disposition pour conseiller et aider nos entreprises autant que possible.

Il en va autrement des relations avec les pays hors Communauté. Ensemble, ils ne représentent même pas 10% de notre commerce extérieur. Mais c'est la partie excédentaire de notre balance commerciale et de combien, jugez-en vous-mêmes, puisqu'elle réduit, pour les premiers 6 mois de cette année, de plus de 5 milliards, un déficit qui avec les seuls pays de la Communauté se chiffre à 9,7 milliards. Dans ces 5 milliards d'excédents, les Etats-Unis interviennent pour moins de 300 millions.

Gouvernement et entreprises privées ont fait l'année dernière des efforts particuliers dans cette direction, nous devons et allons encore les intensifier quitte à ce que certains n'en mesurent pas encore l'utilité.

Cette tranche de notre commerce extérieur est aussi très largement la tranche dans laquelle sont actives nos industries les plus dynamiques, celles qui développent des produits nouveaux souvent à haute technologie, celles qui s'engagent résolument dans les marchés immenses qui s'offrent dans le Tiers Monde en développement.

Or, nos entrepreneurs rencontrent hors Communauté des situations très diverses.

Il y a tout d'abord le reste du monde occidental et en tout premier lieu les Etats-Unis. Or, nous savons trop bien combien grande est dans ce pays la tentation d'un protectionnisme réclamé par une multitude de lobbys agricoles et industriels avec une insistance qui nous semble parfois incompréhensible, le commerce extérieur ne représentant pour les Etats-Unis

que 8% environ de leur GNP, alors qu'il est 10 fois plus important chez nous et alors que les Etats-Unis, partout ailleurs dans le monde se font les champions du libre échange. Les Gouvernements alliés ne se font pas faute de rappeler à Washington — au Gouvernement comme au Congrès Américain — que la solidarité politique, l'engagement à la défense commune non seulement d'un territoire, mais aussi du système politique, économique et social occidental ne doit plus être battue en brèche par une sourde lutte économique ou commerciale. La victime de cette lutte ne serait pas uniquement tel ou tel concurrent qui gêne, mais bel et bien, par les remous sociaux et les conséquences qu'elle entraînerait, une certaine conception de la vie en société qui nous est chère, qui nous est commune aux uns et aux autres et que nous nous sommes engagés à défendre ensemble.

Dans ce contexte, je déplore évidemment la récente décision du Congrès américain de ne pas prolonger le « waiver » dans le cadre du GATT, décision qui ne saurait que renforcer les tendances à la renaissance du protectionnisme et risque de remettre gravement en cause l'aboutissement à la fin de cette année des négociations commerciales multilatérales du « Tokyo Round », qui devaient constituer un pas important vers l'instauration de la libre concurrence sur les marchés mondiaux.

Si l'on ajoute à cela l'instabilité chronique du système monétaire international et la prolifération parallèle de pratiques protectionnistes plus ou moins cachées, il faut bien se rendre compte de la précarité de la situation de notre pays dont la survie économique est, du fait de l'exiguïté de notre marché intérieur, fonction de la bonne marche de nos industries exportatrices.

Ainsi, si dans notre société la liberté d'entreprendre demeure un des éléments les plus dynamiques du progrès et une des bases fondamentales de la liberté tout court, l'Etat se doit d'intervenir dans la mesure où il s'agit d'épauler les efforts de la libre entreprise en la défendant contre des pratiques abusives qui pourraient l'entraver et surtout en mettant à la disposition de nos exportateurs des moyens adéquats qui leur permettent d'affronter la concurrence internationale avec des chances raisonnables de succès.

Aussi, le Gouvernement a-t-il apporté une amélioration considérable aux moyens d'intervention de l'Office du Ducroire en faisant porter sa dotation légale de 200 millions à 400 millions de francs. La création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement et les moyens financiers très importants mis à sa disposition permettront d'appuyer les opérations d'investissement et d'exportation qui sont nécessaires dans l'intérêt général du pays.

J'ajoute également, comme vous l'aurez d'ailleurs constaté, que le projet de loi budgétaire prévoit pour 1979 une forte augmentation des crédits destinés à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger.

En tant que Ministre du Commerce Extérieur j'ai toujours plaidé en faveur d'une meilleure organisation de la conquête des marchés extérieurs par nos exportateurs et plus spécialement pour les productions ayant un caractère complémentaire. Je ne puis dès lors que me féliciter de la récente constitution de la Société pour la coopération économique interna-

tionale qui regroupe nos principales firmes exportatrices et qui, par le biais d'une meilleure concertation entre elles, aura pour objet la promotion de la présence luxembourgeoise sur les marchés extérieurs et le développement de la coopération économique, technologique et financière avec les pays étrangers.

Par ailleurs, une agence pour la coopération économique internationale vient d'être instituée au sein du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur; cet organisme aura précisément pour but d'assurer un relais supplémentaire entre l'action du Gouvernement et celle d'associations du genre de celle dont je viens de parler.

Cependant ces mécanismes en eux-mêmes ne sont pas suffisants. Encore faut-il rechercher ou engendrer les affaires à qui ils pourront s'appliquer. Cela est, bien-sûr, en tout premier lieu, dans notre système capitaliste, la responsabilité de l'entrepreneur. C'est lui qui fera les affaires, c'est lui donc qui doit en principe encourir les risques.

Ceci dit, qu'il s'agisse maintenant de pays à commerce d'Etat ou qu'il s'agisse de la presque totalité des pays en voie de développement, il y a des portes qui ne s'ouvrent qu'un peu, ou du moins qui s'ouvrent mieux avec l'aide de l'Etat. Une aide cependant qui ne se résume pas aux mécanismes financiers, promotionnels et de coordination décrits tantôt, mais qui s'efforce d'établir des relations, de patronner des contacts, de cautionner.

Or, il s'agit-là, j'en conviens volontiers, d'un développement nouveau, où nous tâtonnons encore et qui exige un changement non seulement de démarches, mais de mentalité. Tout comme nos sidérurgistes ne peuvent plus attendre le client au guichet, mais doivent aller le chercher, parfois très loin, souvent en vain, il faut en accrocher cent pour en retenir un, — de même nos diplomates ne peuvent plus se contenter d'être des gentlemen polis et bien élevés, mais doivent se muer peu à peu en démarcheurs et en agents d'affaires et le Ministre, surtout s'il est en même temps Ministre de l'Economie Nationale, doit donner l'exemple.

J'ai effectué depuis 1974 une soixantaine de déplacements plus ou moins officiels à l'étranger; je n'y compte pas l'assistance aux réunions du Conseil des Communautés — j'en ai d'ailleurs manqué plus qu'il ne faudrait en raison d'engagements importants à Luxembourg — ni les petits déplacements pour un rendez-vous ou une conférence qui n'ont pris qu'un après-midi ou une soirée. Sur ces soixante, une vingtaine concernaient principalement, mais non exclusivement, des réunions de l'ONU, de l'OTAN, de l'OCDE, du Conseil de l'Europe, de l'UEO ou du BENELUX. J'ai toujours profité des déplacements même traditionnels pour discuter en marge avec mes collègues de nos problèmes économiques, pour rencontrer des industriels, pour faire des conférences à des réunions d'hommes d'affaires en vue de vendre le Luxembourg, de mieux le faire connaître, de stimuler l'intérêt. Toutes les autres visites — et j'y compte les visites d'Etat au cours desquelles j'ai eu l'honneur d'accompagner nos souverains — ont eu essentiellement un objectif de promotion économique. Souvent d'ailleurs des industriels ont fait partie de nos délégations. Cela est surtout vrai des déplace-

ments qui par leur durée ou leur destination ont attiré plus particulièrement l'attention : le Mexique où nous avons réussi in extremis à faire participer notre industrie à la construction d'un important complexe sidérurgique; l'Arabie Séoudite où nous avons noué des relations diplomatiques et où un processus a été mis en marche qui permet aujourd'hui à l'ARBED d'y avoir sa propre société et où nous étudions en ce moment les modalités d'installation d'une antenne de prospection; Singapour où, n'ayant pu me rendre à l'invitation de la Banque Internationale de présumer à l'ouverture de leur filiale, j'ai peu de temps après pu, avec le Premier Ministre de Singapour cautionner le développement spectaculaire de notre coopération en matière de relations aériennes et de place financière, sans compter l'exemple qu'ils donnent au monde entier en matière de recherche de nouveaux investissements. A nos industriels de profiter des ouvertures, des dispositions favorables créées et que viennent encore de nous confirmer lors de leurs visites à Luxembourg le Ministre des Affaires Etrangères et le Directeur de l'Autorité Monétaire de Singapour; l'Indonésie, immense pays auquel ses ressources pétrolières donnent enfin les moyens financiers de faire décoller son économie et où les responsables ont été sensibilisés aux possibilités de coopération qui existent avec le Luxembourg. Idem pour la Thaïlande et la Malaisie où d'ailleurs la Cargolux et les Usines de Wecker, pour ne nommer que celles-là sont dorénavant déjà solidement implantées, où se réalise un important programme d'infrastructure — chemins de fer, ports, routes et ponts — dans lequel il y a de la place pour les entreprises luxembourgeoises qui, heureusement, commencent à sérieusement s'y intéresser et dont les missions d'étude sur place profitent du climat d'amitié, créé lors des visites. Là encore, rien n'est gagné d'avance, il faudra un effort continu, donc certainement d'autres visites.

Il faudra des missions économiques sans doute comme celles qui réunissent banquiers et industriels de l'Europe et de l'ASEAN à Jakarta en février prochain et où nos entreprises seront représentées à l'invitation de nos banquiers. Nous devons les encourager et subventionner parce que c'est le seul moyen de survivre face à la concurrence et qu'avec les échecs viendront les succès, les commandes qui se traduisent en emplois ici à Luxembourg.

Le Japon enfin, où nous n'aurons peut-être jamais beaucoup à vendre, mais où notre compagnie aérienne de fret veut étendre son réseau — ce qui ne sera pas facile à obtenir, et surtout d'où proviendront, demain peut-être mais plus sûrement après-demain des investissements dont nous voudrions avoir notre part. Les dirigeants japonais déjà se rendent compte que le problème des excédents de leur balance des paiements ne peut se résoudre que par des transferts massifs de capitaux à l'étranger, que les marchés européens et américains se fermeront peu à peu à eux s'ils n'y produisent en partie du moins ce qu'ils y vendent. Voilà qui est nouveau pour l'entrepreneur japonais qui jusqu'ici ne s'est jamais engagé à l'étranger à ce point. Cela prendra encore du temps, mais le processus est en marche et nous ne devons pas râter le bon moment. D'où nos missions exploratoires, nos visites, nos contacts suivis avec les banques japonaises

de la place, la désignation d'un Consul Général Honoraire bien introduit à Tokyo.

Je dois avouer en dressant ce bilan, à quel point nous avons peut-être négligé l'Afrique au cours des dernières années. Au titre de la présidence des Communautés, j'ai fait une brève visite à Nairobi pour la conférence de l'UNCTAD en 1976, et au retour, je me suis arrêté à Kinshasa. J'ai au même titre signé les accords de coopération de la Communauté avec les pays du Maghreb et puis j'ai accompagné notre souverain lors de sa visite d'Etat au Sénégal. C'est vivre sur l'acquis, sur des contacts, des amitiés antérieures, c'est trop peu d'attention pour un continent qui recèle les matières premières dont nous avons besoin — et que prospecte, avec notre appui, notre industrie au Sénégal, au Gabon, au Soudan, en Afrique Australe, un continent qui s'est associé à la Communauté, fait partie d'un cadre de coopération qui facilite grandement les démarches et les affaires et dans lequel nous avons d'ailleurs droit, comme nos partenaires, à notre quote part, puisque s'y concentre l'essentiel de notre effort de coopération au développement. Cet effort est taillé à la mesure de nos moyens d'études, de mise en place et de maintenance, et peut contribuer à résoudre quelques-uns des problèmes de base des régions sous-développées : l'aridité — d'où le forage de puits au Sahel — la malnutrition — d'où les envois de farine et de laits en poudre — la santé et l'éducation — d'où la construction de centres hospitaliers et d'aide sociale au Rwanda, au Togo, en Tunisie, au Congo Brazzaville, d'où l'organisation de stages à Luxembourg pour infirmiers, géomètres, ingénieurs du Mali, du Togo, de l'Algérie. Le statut du coopérant, que le Gouvernement vient d'adopter et sur lequel vous aurez à vous prononcer, facilitera encore la contribution que le Luxembourg et plus particulièrement les jeunes Luxembourgeois de bonne volonté pourront apporter au développement.

Cet apport spécifiquement luxembourgeois, ces intérêts luxembourgeois ne prennent évidemment tout leur sens qu'insérés dans le cadre de ce grand dialogue mondial qui a pour but de donner au monde des structures économiques et sociales plus justes, mieux adaptées à l'essentielle indépendance des riches transformateurs et des pauvres détenteurs de matières premières, mieux à même de contribuer à la réduction de disparités qui sont aujourd'hui devenues insupportables et qui, faute d'espoir, risquent d'engendrer un affrontement et des conflits aux conséquences tragiques pour chacun.

On avait fondé de grands espoirs dans la Conférence sur la Coopération Economique Internationale (CCEI), qui s'est achevée le 2 juin 1977 par l'adoption par la réunion ministérielle de clôture d'un rapport final qui se bornait à énumérer les points d'accord et de désaccord entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Or, dans la rétrospective, cette Conférence n'aura été en fin de compte qu'une étape parmi d'autres sur la voie, pavée d'innombrables réunions et conférences, vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

La principale conclusion que le monde en voie de développement en a tirée pour sa part, était l'intérêt d'un retour des discussions dans le cadre des Nations

Unies, enceinte à ses yeux la plus représentative et dès lors la plus indiquée pour une poursuite fructueuse du dialogue. Il faut sans doute y voir aussi l'expression du souci de mieux maintenir ainsi une unité temporairement mise à l'épreuve par les négociations restreintes de l'avenue Kleber.

Dès la fin de la CCEI, des initiatives se dessinaient déjà pour prolonger le dialogue dans d'autres enceintes et pour réserver des suites concrètes aux deux principaux acquis, à savoir « l'action spéciale » d'un milliard de \$ US en faveur de certains P. V. D. à faibles revenus, et l'établissement d'un Fonds Commun pour la stabilisation des produits de base, idée qui a été reprise dans le programme intégré de la CNUCED.

Les pays de la Communauté Economique Européenne n'ont cessé de jouer un rôle actif dans toutes ces enceintes. Leur volonté de coopération dans un esprit de compromis constructif constitue un facteur encourageant pour la poursuite du dialogue autant qu'elle témoigne de la capacité de la Communauté d'assumer pleinement les responsabilités et le rôle qui lui reviennent dans la construction d'un ordre économique nouveau entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Ce rôle, la Communauté l'assume pleinement aussi dans le cadre de la convention de Lomé, qui la lie à plus de 50 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et avec lesquels elle a établi un modèle de coopération unique dans son genre.

Forts de cette expérience, les partenaires viennent d'entamer les discussions en vue de la renégociation de la Convention pour une nouvelle période de 5 ans.

La revue des progrès effectués au cours de l'exercice écoulé a fourni l'occasion aux pays ACP de rappeler l'intérêt primordial qu'ils attachent au renforcement de leur position commerciale dans la Communauté à la diversification et à l'industrialisation de leurs économies, à une mise en œuvre plus rapide de la coopération financière et technique, et enfin à un développement du système STABEX. Quant à la Communauté, les négociations pour Lomé II devront lui permettre d'adapter, compléter et approfondir les éléments d'une coopération de type nouveau entre pays riches et pays pauvres, coopération qui a été jugée exemplaire à bien des égards.

Mais, et j'y insiste à nouveau, il ne s'agit pas, comme j'ai essayé de vous le démontrer, de développements que nous suivrions de loin avec le détachement désabusé du spectateur non concerné. Il s'agit au contraire d'un effort entrepris dans différentes enceintes pour façonner les structures de demain, pour définir les règles selon lesquelles s'effectueront demain les échanges de biens et de services. Nous y avons un intérêt, je le répète, qui se chiffre par milliards de francs et par milliers de postes d'emploi. C'est pourquoi il ne peut nous être indifférent, comment évoluent les choses, c'est pourquoi nous devons essayer du mieux de nos forces de les influencer dans un sens favorable à nos intérêts. Et pour cela, je ne me lasserai jamais de le répéter, il faut y mettre un maximum d'engagement personnel à tous les niveaux, au Gouvernement comme dans nos entreprises — et au niveau bien sûr de vos contacts entre parlementaires et de mes contacts personnels avec le monde du

travail ou celui des affaires, contacts qui peuvent être utiles pour notre pays et qu'il faut donc cultiver.

J'aimerais lancer à nouveau un appel, afin qu'ensemble, nous défendions la place de ce petit pays en Europe et dans le monde. Le Luxembourg n'est pas le centre du Monde, mais il ne faudrait pas non plus que la modestie, les complexes ou la jalousie ne viennent à nous inhiber, à nous faire nous recroqueviller sur nous-mêmes de peur d'avoir à faire face à des difficultés qui sont nouvelles et demandent donc des réponses nouvelles; de peur d'avoir à nous engager dans un monde, hier encore réservé aux touristes privilégiés, amateurs d'exotisme, différent et loin du nôtre bien-sûr, mais dont la mauvaise humeur ou alors l'amitié affectent en bien ou en mal notre prospérité et notre sécurité. Sachons tirer parti de nos atouts, qui sont notre petitesse même donc notre innocence de tout soupçon d'hégémonie, notre solidité, la qualité de notre travail, la disponibilité à la coopération au compromis innée à un peuple qui a conquis un rang au milieu de voisins souvent hostiles, mais aujourd'hui partenaires et alliés.

J'ai tantôt évoqué Emile Mayrisch et Joseph Bech. Il ne s'agit pas, tant s'en faut, de suggérer une lignée, mais de monter en exergue un type d'imagination créatrice qui voyait au-delà des frontières, qui ouvrait les portes au lieu de les fermer, qui nous facilitait

la solution de nos problèmes, un type de détermination, de courage et de lucidité dans l'action qui forçait le respect des grands et nous garantissait leur sympathie. Les méthodes ont changé et nous pouvons regretter le bon vieux temps où pour aller aux Nations Unies Joseph Bech prenait le bateau et où le marché africain ou asiatique se servait de Paris ou de Londres. Hélas, s'il y a une chose qui nous est décidément imposée sans que nous y puissions rien, c'est le changement de rythme de la vie internationale, ou la multiplication des acteurs, l'accroissement des distances et des difficultés a tout changé. Ne prétendons donc pas qu'il en est autrement, mais prouvons au contraire que les qualités qui ont si bien servi hier nos prédécesseurs, nous savons nous en servir dans les circonstances nouvelles d'aujourd'hui: c'est le seul moyen de convaincre nos amis et nos partenaires que le Luxembourg a une raison d'être, que son amitié mérite d'être cultivée et donc ses intérêts pris en compte.

Sur cette voie-là, je confirme mon engagement personnel et celui du Gouvernement. Sur cette voie-là je souhaiterais que le pays fût unanime dans sa détermination.

Je vous remercie, Monsieur le Président.